



PROCÈS-VERBAL

3

de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par conférence téléphonique le **MERCREDI 25 MARS 2020** à 13 h 30.

PARTICIPENT À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Monsieur Peter F. Trent, membre du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général, monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif, messieurs Alain Brière, Étienne Lyrette ainsi que madame Marie-Claude Léonard.

Tous les membres participant à la conférence téléphonique, le président du conseil d'administration, monsieur Philippe Schnobb, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 13 h 33, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2020-029 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2020

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2020-030 RENONCER À L'AVIS DE CONVOCATION POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2020

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ unanimement par les membres du conseil

Il est

RÉSOLU de renoncer au délai de convocation pour la tenue de la présente séance.

CA-2020-031 APPROUVER LE PROTOCOLE D'APPLICATION DES MODIFICATIONS TEMPORAIRES DES CONDITIONS DE TRAVAIL

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'approuver les termes du Protocole d'application des modifications temporaires des conditions de travail, ci-joint et intervenu entre la Société de transport de Montréal (STM) et le Syndicat des chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et employés des services connexes de la STM, section locale 1983- SCFP.

CA-2020-032 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 13 h 47.

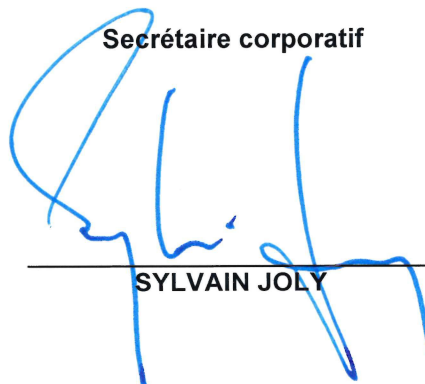
Les résolutions CA-2019-029 à CA-2019-032 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

Président du
conseil d'administration



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif



SYLVAIN JOLY